

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 7 juillet 2017, à 14h30, les membres de la Commission Permanente du Conseil départemental, sur convocation adressée le se sont réunis à l'Abbaye Royale de l'Epau salle Michel d'Aillières, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Présents : Mme Dominique AUBIN, Conseillère départementale, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Christophe CHAUDUN, Conseiller départemental, M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Conseillère départementale, Mme Nelly HEUZÉ, Conseillère départementale, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Vice-Présidente, M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente, M. Fabien LORNE, Vice-Président, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, Vice-Président, M. Christophe COUNIL, Conseiller départemental, Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale, M. Emmanuel FRANCO, Vice-Président, Mme Véronique RIVRON, Vice-Présidente, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental, M. Régis VALLIENNE, Vice-Président.

Absents : M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental.

Procurations: Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX.

Invités: M. François BOUSSARD, Président de la Commission Agriculture, Ruralité et Développement local,
Mme Martine CRNKOVIC, Présidente de la Commission Développement numérique et Réseaux électriques
Excusé : M. Samuel CHEVALLIER, Président de la Commission Emploi, Développement Économique et Touristique et Aménagement du territoire.

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

M. Pierrick BERRIGUIOT, Directeur de cabinet et M. Ghislain de CHATEAUVIEUX, Directeur général des services, assistaient également à la réunion.

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

1 **Subventions aux Groupements d'Entraide Mutuelle (GEM)**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir une enveloppe globale de 8 000 €, identique à 2016, entre les différents GEM sarthois, en fonction du nombre de leurs adhérents.

Accord de la Commission Permanente, avec 14 votes pour

2 **Aide financière en faveur des familles d'accueil candidates à l'adoption**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à Mme F. d'un montant de 3 800 € dans le cadre de l'adoption de Tiphanie.

Accord de la Commission Permanente, avec 14 votes pour

3 **Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à 3 familles pour un montant total de 2 400 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 14 votes pour

4 **Subventions à un organisme pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique destiné au portage de repas à domicile des personnes âgées, bénéficiaires de l'A.P.A**

Il est proposé à la Commission permanente dans le cadre du dispositif de portage de repas à domicile de personnes âgées, bénéficiaires de l'A.P.A. :

- d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville du Mans une subvention de 10 000 € pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique
- d'ajuster les critères d'attribution de l'aide financière départementale qui entreront en vigueur au 1er septembre 2017.

Accord de la Commission Permanente, avec 14 votes pour

5 **Convention entre le Département de la Sarthe et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie dans le cadre du fonds d'appui à la définition de la stratégie territoriale dans le champ de l'aide à domicile**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer la convention entre le Département et la CNSA visant à soutenir la structuration du secteur et l'amélioration de la qualité de service dans le champ de l'aide à domicile.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

6 **Modalités d'attribution du forfait autonomie 2017 et contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre le Département et les gestionnaires de résidences autonomie dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de la Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les gestionnaires de résidences autonomie leur permettant de mettre en œuvre des actions de prévention au sein de leurs résidences, par le biais de l'attribution du forfait autonomie 2017.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

7 **Subventions aux associations à caractère social**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions aux associations à caractère social, conformément au tableau annexé à la délibération pour un montant total de 156 590€, réparti comme suit:

- Santé publique: 14 180 €
- Enfance Famille : 21 500 €
- Handicap : 16 990 €
- Autres Interventions Sociales: 104 420 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 17 votes pour , 2 contre

8 **Convention d'engagement dans le cadre de la plateforme hospitalière de coordination au sein du Centre hospitalier du Mans**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer la convention d'engagement dans le cadre de la plateforme hospitalière de coordination au sein du centre hospitalier du Mans ainsi que ses éventuels avenants.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

9 **Remises gracieuses de dettes - (Solidarité Départementale)**

Il est proposé à la Commission permanente de donner son avis sur deux demandes de remises gracieuses de dettes, d'un montant de 2 335,61 €, relatives à des trop perçus d'Allocation Personnalisée d'Autonomie :

- un avis favorable pour une remise partielle (la moitié) pour l'une des deux demandes d'un montant de 907 €,
- un avis défavorable pour la seconde.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

Commission Insertion et Logement

10 **Admissions en non-valeur et convention avec pôle emploi relative à la mise à disposition mensuelle de listes de bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi**

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver les admissions en non-valeur de 74 991,14 € au titre du RMI, 76 554,92 € au titre du RSA et d'habiliter le Président à signer la convention avec Pôle emploi jointe en annexe.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

11 **Équipement matériel et mobilier dans les collèges publics**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges qui en ont fait la demande une subvention de 35 705,43€ pour l'équipement de matériel et mobilier selon la liste annexée.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

12 **Mise à disposition de locaux scolaires et de matériels du collège Le Vieux Chêne à La Flèche**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention à intervenir entre le Département et le collège Le Vieux Chêne de la Flèche et le chef de cuisine de l'établissement pour la dispense de cours de cuisine en activité extra-scolaire sur l'année 2017/2018.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

13 **Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH)**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges d'enseignement public qui en ont fait la demande une subvention de 18 855,33 € pour faire face à des dépenses de fonctionnement et de financer le déménagement, au titre de l'équipement de restauration dans les collèges publics, du mobilier de la cuisine du collège d'Ancinnes pour un montant de 15 764,40 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

14 **Participation du Département aux frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions au titre des frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines pour un montant de 7 426,00 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour.

M. Christophe CHAUDUN, Président de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien, ne prend part ni au débat ni au vote.

Commission Infrastructures routières

15 Conventions voirie départementale

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer un avenant n°1 à la convention passée avec la commune de Saint-Calais dans le cadre de la déviation de la route Le Mans-Orléans (RD 357) et une convention avec la commune de La Ferté-Bernard pour la rénovation des ponts avenue de la république et rue du 4 septembre.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

16 Mise à disposition de panneaux de signalisation routière

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le principe de mise à disposition de panneaux de signalisation routière par les Agences Techniques Départementales auprès de collectivités locales et d'associations pour l'organisation de manifestations, pour un prix forfaitaire de 75 € la mise à disposition seule, et de 150 € avec l'amenée et le repli des panneaux inclus.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

17 Route Départementale numéro 338 - Déviation de La Bazoge

Cession à la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe d'excédents du Domaine Public

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la cession à la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe d'excédent du domaine public inutiles aux besoins de la voirie et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte administratif de cession à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour.

Mme Véronique CANTIN, Présidente de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, ne prend part ni au débat ni au vote.

18 Déclassement et reclassement dans la voirie départementale - Route départementale n° 267 sur la commune de Saint-Mars-La-Brière

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le déclassement et le reclassement de voirie sur la route départementale n° 267 à Saint-Mars-La Brière et d'habiliter le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

19 Vente aux enchères de la maison située 21 rue des Cosmonautes au Mans

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la vente d'une maison située 21 rue des Cosmonautes au Mans, à un particulier, pour un prix net vendeur de 88 200 € et d'habiliter le Président à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

20 Environnement

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder : 7 990 € au Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire ; 1 990 € à la Ligue de Protection des Oiseaux de la Sarthe ; 13 500 € au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Vallées de la Sarthe et du Loir ; 500 € à AREMIS 72 ; 1 500 € au Conservatoire Botanique National de Brest.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

21 Agriculture

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'accorder à divers organismes agricoles une subvention de fonctionnement de 548 400 € (dont 250 000€ à la chambre d'agriculture et 160 000 € au groupement de défense sanitaire), d'habiliter le Président à signer les conventions correspondantes ; et une subvention au titre des plantations de haies champêtres de 12 818,50 € destinées aux agriculteurs et 1 540,00 € au titre du conseil technique et des frais d'ingénierie de la Chambre d'agriculture.

- de modifier le montant de l'aide exceptionnelle à 6 jeunes agriculteurs regroupés en GAEC et d'accorder une aide exceptionnelle de 2500 € à 11 jeunes agriculteurs ; de subventionner la SAS Jeunes Laitiers Sarthois à acquérir 3 tanks à lait, dans le cadre d'un projet d'approvisionnement local à hauteur de 13 500€; - d'autoriser pour un montant 5 504,91 € les Admissions en non-valeur pour le Laboratoire Départemental au titre de 2004-2005-2008-2014.

Accord de la Commission Permanente, avec 15 votes pour et 4 abstentions.

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

22 Actions culturelles

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes :

Aide à la réalisation d'équipement structurant d'enseignement artistique :

31 150 € ; Transmission et pratiques amateurs : 5 250 € ; Sensibilisation :

4 750 € ; Soutien aux équipes artistiques : 23 700 € ; Autres lieux de diffusion :

19 720 € ; Manifestations diverses : 9 350 €. ; et d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association Organic Orchestra.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

23 **Convention Numérique - Plan lecture publique - Convention de partenariat - Aides aux associations culturelles**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'accorder :

* une subvention de 104 590 € à la commune de Sargé-lès-Le-Mans, dans le cadre du schéma départemental de la lecture publique

* une subvention totale de 22 185 € répartie sur 3 associations culturelles

- d'approuver et d'habiliter le Président à signer 4 conventions de partenariat.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

24 **Patrimoine**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions suivantes :

- 17 172 € à des particuliers au titre de la conservation des monuments historiques ;

- 25 467 € à des associations et des particuliers au titre du patrimoine rural non protégé ;

- 10 861 € à des communes au titre de la conservation des objets mobiliers ;

- 2 125 € à des associations patrimoniales.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

25 **Aides aux sports**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir une somme globale de 380 100 € au titre des aides aux sports.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

26 **Tourisme**

Il est proposé à la Commission permanente d'allouer une subvention de 3 040 € au titre des hébergements, sites et équipements touristiques publics et une subvention de 50 100 € en faveur de l'ONF au titre de l'année 2017.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

Commission Finances, Ressources et Administration générale

27 **Garantie d'emprunt accordée par le Département**

Modification des caractéristiques d'un emprunt

OGEC Institution Saint-Louis

Il est proposé à la Commission permanente de réitérer sa garantie à hauteur de 80 % à l'institution Saint-Louis du Mans pour un emprunt d'un montant à l'origine de 300 000 € et destiné à financer le passage au tout numérique du collège.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

- 28 **Demande de garantie d'emprunt - Fédération ADMR de la Sarthe**
Il est proposé à la commission Permanente d'accorder sa garantie à la Fédération ADMR de la Sarthe à hauteur de 80% pour un emprunt d'un montant de 500 000 € destiné à financer l'acquisition de locaux situés avenue Rubillard au Mans.
Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour
- 29 **Mise à disposition d'un agent du Ministère de la Culture et de la Communication auprès des Archives départementales de la Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent du Ministère de la Culture et de la Communication auprès des Archives départementales de la Sarthe.
Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour
- 30 **Convention régissant les transferts de compétences transports entre la Région des Pays de la Loire et le Département de la Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que les documents liés.
Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour
- 31 **Développement économique**
Il est proposé à la Commission permanente de consolider l'aide de 15 000 € accordée à la Communauté de communes du Saosnois en 2011 pour la société ADITEC, d'annuler le solde de l'aide accordée à la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise pour l'aménagement de la zone d'activités intercommunale de Sceaux sur Huisne, soit 14 999,08 €.
Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h10

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Dominique LE MENER

Affiché le :

Retiré le

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.